

**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 27/2021**

le 8 décembre 2021

Projet de construction d'un immeuble d'habitation à l'avenue de la Cressire 12 – Traitement d'une pétition

10.03-2111-PAD-rc-Comm27-Petition-Cressire.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise à l'enquête publique du 19 juin au 28 juillet 2021 du projet de construction, après démolition du bâtiment n° ECA 835 et de la dépendance n° ECA 837, d'un immeuble d'habitation de 18 appartements avec 2 places de stationnement extérieures et d'un parking souterrain à l'avenue de la Cressire (parcelle N° 662), la Municipalité prend acte du dépôt, en date du 8 juillet dernier, d'une pétition munie de 246 signatures.



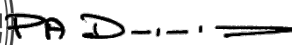
Nous vous informons par la présente qu'elle sera traitée comme une opposition au projet, selon l'article 109 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Dans ce cadre, seule la première signataire sera avertie des suites qui y seront données, charge à cette dernière d'en informer les cosignataires de la pétition.

Par ailleurs, la Municipalité vous informe que le projet sera soumis à la nouvelle Commission consultative d'urbanisme qui siègera pour la prochaine fois en février 2022. Les oppositions ne seront pas levées d'ici là. Par conséquent, le permis de construire ne sera pas délivré dans l'intervalle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 22 novembre 2021

